



## Compte rendu de la réunion du Bureau du 6 juillet 2018

---

### **Étaient présents ou représentés :**

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

*Mme Myriam GARREAU*

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

M. Benoit BITEAU

*M. Pascal DUFORESTEL*

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Mme Catherine DESPREZ

*M. Stéphane VILLAIN*

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. François BON

Au titre des communes

M. Bernard BORDET,

M. Jean-Pierre SERVANT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Michel SIMON

*M. Yann HELARY*

Au titre des chambres d'agriculture

*M. Christian AIME*

### **Étaient excusés :**

M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Arnaud CHARPENTIER, M. Nicolas GAMACHE, M. Jean-Claude RICHARD, M. Maxence DE RUGY, Mme Séverine VACHON, M. Marc THEBAULT

## **Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 12 juin 2018**

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 12 juin 2018 est adopté.

### **ECONOMIE - TOURISME**

#### **Laiterie de Coulon**

Le Président indique que Mme Dominique Chaudron, Présidente de l'Association des gens et producteurs du Marais poitevin, refuse toujours la proposition de signer la convention d'occupation précaire proposée par le Parc, qui permettrait de régulariser la situation. En effet, l'association occupe sans titre la conserverie, depuis octobre 2017, suite à la dénégarion de leur précédent bail. La paierie départementale, en l'absence de contrat, ne peut demander le paiement des loyers dus depuis octobre 2017 et demande une régularisation au plus vite.

Suite à la dernière réunion de Bureau, des échanges ont eu lieu entre le Parc et l'association. Le compte rendu synthétique de l'Assemblée générale de l'association a été transmis au Parc et une nouvelle proposition de convention d'occupation précaire de trois ans a été étudiée pour trouver une solution légale adaptée aux statuts de l'association. Si Mme Dominique Chaudron en avait validé le principe, dans un premier temps, à l'occasion d'un rendez-vous avec M. Rabah Laïchour, conseiller départemental, elle a réitéré sa demande de disposer d'un bail commercial dans un second temps, par mail en date du 5 juillet.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau :

- confirment que ce bail commercial ne peut être signé au regard des statuts de l'association, sauf à ce que ceux-ci puissent évoluer rapidement sur ce point,
- proposent de poursuivre la médiation pour trouver une solution rapide en l'attente de l'offre groupée d'achat du site par les différents occupants, qui s'y étaient engagés, il y a plusieurs mois,
- demandent qu'une date butoir de remise de cette offre d'achat soit fixée pour les locataires actuels, de façon à pouvoir avancer sur la vente du site.

Benoit Biteau propose d'accompagner Pierre-Guy Perrier dans cette délégation avec Pascal Duforestel, de façon à rencontrer Delphine Batho et d'étudier conjointement les solutions possibles.

### **MOYENS GENERAUX**

#### **Commission transition énergétique**

Afin de pouvoir mettre en place des groupes de travail transversaux en amont des instances et permettre de répondre aux enjeux de réflexions élargies que nécessitent certains sujets et dossiers, il a été convenu le principe de constitution de commissions thématiques.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- de créer une Commission « Transition énergétique », qui conduira les réflexions liées notamment à la stratégie énergétique,
- de valider sa composition de la manière suivante :
  - Le président de la commission avis réglementaires,
  - La vice-présidente en charge de la culture et de la valorisation du patrimoine pour le lien avec les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) et le Conseil Scientifique et Prospectif (CSP),
  - Les représentants des deux Régions chargées des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),
  - Les représentants de chaque EPCI, porteur pour la plupart des « Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET),
  - Un représentant des Chambres d'agriculture.

Seront invités aux travaux de la commission, autant que de besoin, un représentant des APNE, du CSP et les services de l'Etat.

La première réunion de cette commission est fixée au 24 septembre à 14h00.

### **Projet de participation des EPCI au budget du Parc**

Le Président rappelle les réflexions engagées par la Commission Finances et les hypothèses envisagées pour revoir la participation des communes et augmenter celle des EPCI, qui jusqu'alors contribuent symboliquement à hauteur de 1 euro.

Après la présentation des scénarii, Jean-Pierre Servant souhaite qu'il soit étudié une nouvelle hypothèse garantissant une plus grande adéquation entre le poids des contributions et le poids de la population concernée. Le document de travail sera complété et adressé à la Commission Finances en vue des rencontres de septembre.

### **Régime indemnitaire : mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA)**

A la demande de la Préfecture, il est proposé de compléter la délibération du Bureau du 24 mars 2017, qui avait mis en place l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), afin d'instituer le CIA. En effet, il convient de le mettre en œuvre même si aucun versement individuel n'est réalisé.

Le projet de délibération a été soumis à l'avis du comité technique du 24 mai dernier, qui a émis un avis favorable.

Le Bureau décide de mettre en œuvre, sous réserve de l'enveloppe prévue au budget :

- le complément indemnitaire annuel (CIA) sur la base des montants mini 0€ et maxi en fonction des plafonds de la réglementation,
- les deux parts du RIFSEEP pour les cadres d'emplois déjà en vigueur et de les appliquer aux autres cadres d'emploi au fur et à mesure de la parution des décrets transposant le RIFSEEP des agents de l'Etat (montants maxi en fonction des plafonds réglementaires).

## **AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT**

### **Réserves de substitution**

Benoit Biteau rappelle que la Région Nouvelle-Aquitaine a délibéré, lors de sa Commission Permanente du 26 juin, pour revalider le Programme de Développement Rural (PDR) rédigé en 2015 ; celui-ci fixe les conditions de financement des réserves.

Le projet des réserves des Deux-Sèvres n'y répond pas pour le moment.

Pierre-Guy Perrier indique également que Mme le Préfet des Deux-Sèvres organise actuellement des réunions de concertation et que des missions d'expertise nationale sont en cours.

### **Mission nationale EPMP**

Le Président indique que le Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) et l'Inspection Générale des Finances (IGF) ont été chargés d'effectuer une revue des opérateurs de l'eau et de la biodiversité. Leur mission, dans le cadre du programme « Action Publique 2022 », était d'étudier les possibilités de mutualisation entre opérateurs, et de dessiner des scénarii d'évolution des organisations.

Le rapport présente cinq scénarii globaux, qui concernent essentiellement l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et les Agences de l'eau.

Des propositions d'évolution sont également formulées à propos de l'Etablissement public du Marais poitevin :

Le rattachement de l'EPMP à l'AFB est considéré par la mission comme le scénario tendanciel d'évolution, qui conforte l'EPMP sans attenter à son identité, son autonomie de gestion ou ses instances. A partir de ce scénario, la mission présente 3 options d'évolution structurelle pour l'établissement :

- hypothèse n°1 : intégrer l'EPMP au sein de l'AFB,
- hypothèse n°2 : intégrer l'EPMP dans l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- hypothèse n°3 : supprimer l'EPMP après création d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) et reprise de la gestion du site Natura 2000 par le Parc naturel régional.

Le Président précise que le PNR n'a pas été associé à cette démarche, ni au moment des entretiens préalables, ni pour émettre un avis sur les scénarii envisagés. Il le regrette, notamment au vu de l'hypothèse 3 qui concerne directement le Parc, dans la mesure où la mission « biodiversité » et l'animation directe de Natura 2000 pourraient lui être confiées.

François Bon précise que les Départements ont été sollicités et ont tous les trois manifesté leur préférence pour cette hypothèse 3 avec création d'un EPTB.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau soulignent la nécessité de maintenir au niveau de l'Etat la compétence « eau » et approuvent le fait que le Parc retrouve les missions « biodiversité », si toutefois ce scénario devait être retenu. Ils souhaitent qu'un courrier du Parc soit adressé au Ministère, et copie au Président de l'EPMP, en ce sens.

En parallèle, il est proposé que les élus du Bureau, qui siègent à l'EPMP au titre de leur mandat régional ou départemental, expriment ce point de vue lors du prochain Conseil d'administration de l'EPMP.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Mécénat**

Le Parc naturel régional sollicite des structures ou est parfois sollicité par des entreprises ou associations qui souhaitent devenir mécènes d'une action à forte valeur environnementale, notamment dans le cadre d'une compensation carbone volontaire.

En 2017, par exemple, plusieurs structures ont apporté une aide financière au programme « Plantons les arbres têtards de demain » : Caisses d'Allocation Familiales 17, 79 et 85 et Maraisthon notamment.

Toutes ces structures souhaitent valoriser ce partenariat par des actions de communication spécifiques : points presse, réalisation de chantiers participatifs, etc... organisés par les services du Parc.

Cependant, lorsque le montant du mécénat reste modeste, il ne couvre pas les dépenses d'organisation et le temps passé par les agents des différents services (communication, services supports, aménagement/environnement...). Aussi, un seuil minimal semble nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide de valider les principes suivants :

- Mise en place d'une grille conditionnée pour plus de lisibilité,
- Mise en place d'un seuil minimal de mécénat à 1.000 euros,
- Elargissement de la réflexion à l'ensemble des financements alternatifs et développement à terme d'une stratégie de mécénat.

### **Conférence APNE du 2 juillet 2018**

Catherine Tromas indique qu'une conférence des APNE était organisée le 2 juillet. Quelques membres se sont excusés en amont et seul un participant a fait le déplacement. Conformément aux échanges avec lui et l'équipe du Parc mobilisée, il a été convenu d'ajourner la séance, de la reporter courant septembre et d'adresser par mail les supports pour échanges.